ARGENT & PLACEMENTS

La grande loterie des tarifs bancaires

En moyenne quatre fois plus chères que leurs concurrentes en ligne, les banques de réseau affichent pour les mêmes prestations des prix très hétérogènes... et en hausse.

Par Agnès Lambert

Publié le 25 janvier 2016 à 11h54 • Mis à jour le 05 février 2016 à 18h34 · Lecture 5 min.



L'application et le site Hello Bank en mai 2013. BERTRAND GUAY / AFP

Les banques en ligne ne pouvaient pas rêver mieux. En décidant d'augmenter leurs tarifs en 2016, les réseaux bancaires traditionnels n'ont pas seulement créé une polémique, ils ont également renforcé un peu plus l'avantage compétitif de leurs concurrents du Net. Les acteurs 100 % Web n'ont-ils pas fait de la gratuité des principaux services (carte bancaire, accès Internet, virements, etc.) leur marque de fabrique ?

L'étude annuelle des tarifs bancaires réalisée par Choisir-ma-banque.com pour *Le Monde*, qui analyse pour six profils types les prix de 134 établissements, est sans appel. « *En moyenne, nos six clients règlent 41 euros dans les banques en ligne, contre 166 euros dans les réseaux bancaires, soit un rapport de 1 à 4 pour des prestations identiques ! », calcule ainsi le fondateur de Choisir-ma-banque.com, Ludovic Herschlikovitz. Soucieux de permettre au consommateur de s'y retrouver dans la jungle des prix, le ministère des finances a d'ailleurs lancé le 1^{er} février un comparateur public des onze tarifs de base. Cet outil confirmera le grand écart entre les banques Web et les autres.*

Lire aussi: Le classement des tarifs bancaires selon votre profil

Sélectivité

Cette année encore, les banques Internet trustent donc les premières places de nos classements. Du moins pour les particuliers qui peuvent y prétendre. Car il faut pouvoir justifier d'un minimum de

revenu pour être éligible à leurs services (1 600 euros net par mois par exemple chez BforBank) ou pour obtenir une carte bancaire gratuite (1 000 euros net par mois pour une carte standard chez Boursorama). Cette sélectivité explique que notre profil jeune actif (pour lequel nous avons fixé un revenu de 1 100 euros) n'ait accès qu'à certaines banques en ligne.

Les établissements traditionnels, eux, restent à la traîne. Désormais, 82 % des banques de notre panel font payer des frais de tenue de compte (16,42 euros par an en moyenne), contre 43 % seulement en 2013. BNP Paribas (30 euros) et la Société générale (24 euros) ont ainsi rejoint, depuis le 1^{er} janvier, la longue liste des banques les facturant. Précisons que, dans la très grande majorité des cas, la facturation de ces frais n'est appliquée qu'en dehors des packages, ces offres groupées de produits et services.

Parmi les autres hausses, notons celle de l'assurance moyens de paiement, dont le prix continue de grimper (+ 1,29 %, à 27,70 euros) alors que son utilité est plus que discutable, ou celle des cartes standard à débit immédiat (+ 2,05 %, à 38,72 euros).

Frais de tenue de compte

« Ces dernières années, les pouvoirs publics se sont attaqués à des lignes de frais bancaires en plafonnant, par exemple, les commissions d'intervention prélevées en cas de découvert non autorisé. Les banques ont trouvé un moyen, avec les frais de tenue de compte, de se rattraper », décrypte M. Herschlikovitz. L'existence de ces frais est justifiée selon Baudoin Choppin de Janvry, directeur conseil industrie financière secteur banque de détail chez Deloitte : « Le modèle des banques en ligne a pu laisser penser que les services bancaires étaient gratuits. Mais, en réalité, c'est une fausse idée, il n'y a aucune raison à cela. Il n'est pas anormal de régler quelques euros par mois à sa banque, c'est largement inférieur à ce que l'on débourse pour un accès Internet/téléphone. » Pas sûr que les -consommateurs l'entendent de cette oreille.

Lire aussi Face aux banques en ligne, les réseaux traditionnels contre-attaquent

Si les banques de réseau sont sensiblement plus chères, leurs tarifs sont par ailleurs très hétérogènes. Ainsi, notre profil « employé » (1 600 euros de revenu mensuel net) règle 176,48 euros en moyenne au Crédit mutuel, soit 40 % de plus que le réseau le moins cher (124,99 euros au Crédit agricole). Idem pour notre profil « cadre supérieur » (3 500 euros de revenu mensuel net), avec une différence de 20 % entre l'établissement le plus coûteux (BNP Paribas) et le moins cher (Crédit agricole). Point important : nous avons effectué des moyennes nationales pour ceux qui sont mutualistes (Banque - populaire, Caisse d'épargne, Crédit agricole et Crédit mutuel), mais dans ces réseaux, chaque région fixe librement sa politique tarifaire, ce qui conduit à des différences significatives.

80 euros offerts

« Cet écart grandissant des tarifs peut servir de déclencheur en incitant les particuliers à quitter les réseaux classiques pour rejoindre une banque en ligne », estime M. Herschlikovitz. D'autant que pour les attirer, elles déroulent le tapis rouge : toutes offrent régulièrement la somme de 80 euros à leurs nouveaux clients. « La prime sert d'accélérateur : elle donne envie aux futurs clients d'ouvrir un compte », constate André Coisne, le directeur général de BforBank.

Combien de comptes courants les banques en ligne gèrent-elles ? Pour l'heure, difficile d'obtenir une indication fiable : la plupart de ces établissements ne donnent que le nombre total de leurs clients, incluant ceux qui n'ont souscrit qu'à leurs produits d'épargne. Ainsi, Fortuneo en annonce 365 000. « Au total, 40 % de nos clients détenant un compte courant utilisent Fortuneo comme banque principale en 2015, contre 30 % en 2014, et 10 % il y a cinq ans », consent à préciser Grégory - Guermonprez, son directeur. Idem pour BforBank, qui vise 250 000 clients en 2020. De son côté, ING Direct a dépassé le million, y compris sur ses activités d'épargne ; pour sa part, Boursorama en revendiquait 750 000 fin 2015.

Une palette de services à étoffer

En fait, selon Bain & Company, les banques en ligne détenaient, fin 2014, 2 % de part de marché en tant que banque principale, c'est-à-dire dans laquelle on domicilie ses revenus. Pour séduire, elles vont devoir continuer à étoffer leur palette de services : il ne suffit pas de proposer un compte courant et des produits d'épargne pour concurrencer sérieusement les réseaux. Boursorama et ING Direct, qui disposent d'une offre de crédit immobilier, l'ont bien compris. Hello bank ! aussi, qui met à disposition l'ensemble de la gamme de produits et de services de BNP Paribas. « Les banques en ligne font aussi la différence sur leurs placements financiers : l'absence de frais sur un contrat - d'assurance-vie se traduit par un gain de performance très important sur la durée du contrat », rappelle ainsi Grégory Guermonprez.

« Les banques Internet ont certes gagné des parts de marché ces dernières années, mais il n'y a pas eu de raz de marée », tempère cependant Baudoin Choppin de Janvry, chez Deloitte. La tendance pourrait s'accélérer. Tout d'abord, l'arrivée d'Orange en 2017 sur ce secteur déjà encombré va donner un nouveau coup de projecteur. « C'est la première fois qu'un opérateur télécoms entre sur le marché. Or, entre sa base de clients, son réseau de boutiques et, bien sûr, sa connaissance du mobile, Orange devrait être un sérieux concurrent », explique M. Herschlikovitz. Surtout, à partir du mois de février 2017, il sera nettement plus facile de changer de banque, puisque c'est le nouvel établissement qui entrera directement en contact avec l'ancien pour gérer le transfert des prélèvements, des virements... Le client n'aura plus aucune démarche à faire, sinon trouver la meilleure banque.

Lire aussi Les « fintech » rajeunissent le secteur bancaire

Agnès Lambert